



PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE L'ADOUR AMONT PAPI d'intention 2021 – 2023



Adour au droit de la gravière de Vic le 24/03/2021

Syndicat mixte de l'Adour amont

Siège social : 21, place Corps Franc Pommiès - 65 500 VIC-EN-BIGORRE

Adresse postale :

SMAA - Pôle amont

Parc d'activités Dominique Soulé - 33, avenue du Général Leclerc - 65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE

05 62 95 11 14 / 06 02 07 16 61 - m.cherrier@adour-amont.fr

Bilan d'activités 2021

Action menée avec le concours financier de :



Sommaire

1. Eléments clés du PAPI Adour amont	3
1-1. Construction collective du PAPI	3
1-2. Périmètre géographique du PAPI	4
1-3. Contenu du programme d'actions	4
1-4. Montants prévisionnels du PAPI	6
2. Points marquants de l'année 2021.....	6
3. Priorités de travail définies pour 2021	7
4. Mise en œuvre du PAPI Adour amont	9
5. Autres actions suivies pour la prévention des inondations	25
5-1. Étude de protection de la ZAC Séméac Soues.....	25
5-2. Système d'alerte local aux crues de Payolle.....	26
6. Bilan des priorités définies pour 2021 à la date du 31/12/2021	27
7. Bilans technique et financier à la date du 31/12/2021.....	28
8. Perspectives pour 2022	30
ANNEXES	31

1. Éléments clés du PAPI Adour amont

Le PAPI d'intention du bassin versant Adour amont concerne le bassin versant de l'Adour depuis ses sources jusqu'à Barcelonne-du Gers inclus. Il comprend les bassins versants des Lées, Louet, Echez, Adour, Alaric, Estéous et Arros, représentant 2 900 km² et englobe 1 400 km de cours d'eau "masses d'eau rivières" (3 800 km de cours d'eau total selon la BD Topage). Le territoire du PAPI est rural et regroupe 404 communes.

10 % de la population du PAPI est confrontée soit à des crues de type torrentiel, des crues lentes de plaine ou encore à des crues par ruissellement des parcelles agricoles.

1-1. Construction collective du PAPI

Depuis 2005, le territoire a mis en place des programmes de gestion durable du fleuve Adour comprenant des travaux permettant de restituer des zones en champs d'expansion de crue, pouvant comprendre des déplacements ou arasement de digues. C'est dans la continuité de ces programmes que les élus ont souhaité tendre vers une stratégie globale et cohérente pour mieux appréhender et anticiper les phénomènes. Faire émerger un PAPI permet au territoire de s'engager dans l'intégration de la gestion du risque au sein des politiques d'aménagement du territoire.

Jusqu'en 2017, plus de 10 structures œuvraient dans la gestion des rivières et/ou la protection contre les inondations sur le territoire. C'est pourquoi l'Institution Adour s'est positionnée pour porter le projet de PAPI d'intention du bassin versant de l'Adour amont (délibération en date du 10/12/2015). En parallèle à la construction du PAPI, un travail important a été mené en 2017 et 2018 pour aboutir à la signature de l'arrêté interpréfectoral portant création du Syndicat mixte de l'Adour amont le 27/12/2018 (axe Adour). L'arrêté interpréfectoral du 27/01/2020 a permis d'étendre le périmètre du Syndicat mixte de l'Adour amont à celui du bassin versant de l'Arros, à l'exception de la communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac.

→ Le PAPI d'intention du bassin versant de l'Adour amont comprend donc le Syndicat mixte de l'Adour amont (389 communes) et 15 communes de la communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac. Une convention a été signée entre le syndicat et l'EPCI-FP pour la mise en œuvre du programme.

Le dossier définitif de candidature a été déposé auprès des services de l'État par l'Institution Adour le 15/11/2019. Le suivi de son instruction a été repris le 01/01/2020 par le Syndicat mixte de l'Adour amont, désormais structure identifiée pour assurer l'animation du PAPI.

Le projet de PAPI a été présenté en commission inondation de bassin Adour-Garonne le 10/03/2020 et a reçu un avis favorable assorti de trois réserves et cinq recommandations le 05/05/2020.

La convention-cadre a été signée par le Président du SMAA (le 27/07/2020), la Directrice adjointe de l'agence de l'eau Adour-Garonne, délégation Adour-Côtiers (le 31/08/2020), la Présidente de la région Occitanie (le 27/10/2020), et par le Préfet des Hautes-Pyrénées et Préfet coordonnateur de bassin le 04/01/2021.

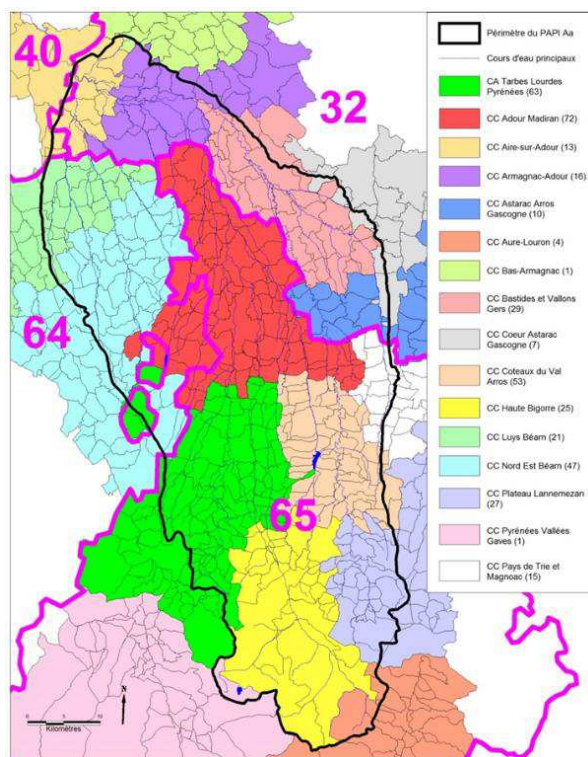
La date de lancement effective du PAPI d'intention du bassin versant de l'Adour amont est le 04/01/2021. Les actions sont prévues sur trois années, de 2021 à 2023.

Le présent rapport fait état des actions engagées en 2021.

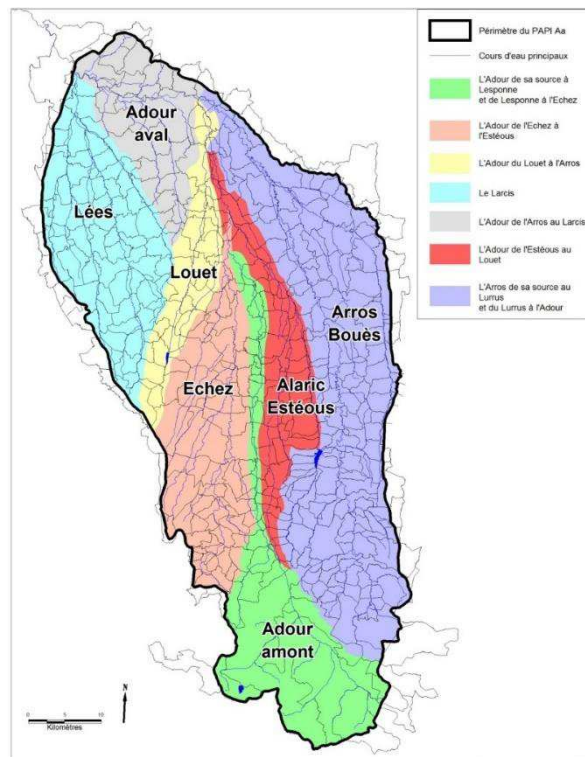
1-2. Périmètre géographique du PAPI

Le PAPI d'intention du bassin versant de l'Adour amont se situe sur deux régions (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine) et quatre départements (Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées-Atlantiques et Landes).

Son périmètre couvre tout ou partie de 16 EPCI-FP (15 communautés de communes et une communauté d'agglomération) représentant 404 communes.



EPCI-FP dans le périmètre du PAPI d'intention



Bassins versants dans le périmètre du PAPI d'intention

1-3. Contenu du programme d'actions

Le programme d'actions a retenu les 7 axes d'intervention du cahier des charges PAPI3, regroupant en tout 28 actions (auxquels est ajouté l'axe 0 relatif à l'animation du PAPI et la gouvernance) :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 : alerte et gestion de crise,
- Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme,
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes,
- Axe 6 : ralentissement des écoulements,
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Objectifs	Programme d'actions
1 / Organiser la gouvernance <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une gouvernance unique sur l'ensemble du bassin Adour amont - Rationaliser en mutualisant les moyens 	Axe 0 / Animation <ul style="list-style-type: none"> - 0-1 : Animation - 0-2 : Organisation de la gouvernance
2 / Favoriser le développement de la culture du risque sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la mémoire des crues - Sensibiliser la population au risque inondation (culture du risque) - Améliorer la connaissance liée aux différents types d'inondations 	Axe 1 / Amélioration de la connaissance et conscience du risque <ul style="list-style-type: none"> - 1-1 : Pose de repères de crue - 1-2 : Capitalisation des témoignages - 1-3 : Intervention pédagogiques - 1-4 : Assistance des communes les plus exposées pour leurs DICRIM - 1-5 : Formation, sensibilisation aux inondations par ruissellement - 1-6 : Exposition photographique - 1-7 : Bulletin d'information annuel
3 / Améliorer la prévision et l'alerte <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la surveillance hydrométéorologique du bassin Adour amont - Apporter des éléments techniques pour améliorer la gestion de crise (systèmes d'alertes locaux) - Améliorer la résilience du territoire 	Axe 2 / Surveillance, prévisions des crues et des inondations <ul style="list-style-type: none"> - 2-1 : Groupe de travail sur la surveillance et prévision des crues - 2-2 : Étude pour améliorer le réseau de surveillance et d'alerte - 2-3 : Amélioration des réseaux de mesure, surveillance et alerte - 2-4 : Pose d'échelles limnimétriques Axe 3 / Alerte et gestion de crise <ul style="list-style-type: none"> - 3-1 : Assistance des communes les plus exposées pour leurs PCS - 3-2 : Association des radios locales dans la diffusion des consignes de sécurité - 3-3 : Réalisation d'un exercice de crise
4 / Mieux intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme - Penser l'aménagement du territoire à une échelle intercommunale en intégrant le risque inondation 	Axe 4 / Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme <ul style="list-style-type: none"> - 4-1 : Élaboration des PPRN - 4-2 : Association du SMAA et de l'Institution Adour dans l'élaboration/révision des documents d'urbanisme - 4-3 : Mise en compatibilité des SCoT (PGRI)
5 / Gérer l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel du cours d'eau et de l'évolution du bassin versant <ul style="list-style-type: none"> - Développer la stratégie de gestion de l'espace de mobilité et de restauration des champs d'expansion de crue tenant compte du fonctionnement naturel du cours d'eau 	Axe 6 / Ralentissement des écoulements <ul style="list-style-type: none"> - 6-1 : Valorisation de l'espace de mobilité - 6-2 : Valorisation des interventions de restauration des champs d'expansion de crue - 6-3 : Études préalables de déplacement de digues pour restaurer les zones d'expansion de crue
6 / Protéger et sécuriser les enjeux vulnérables aux crues <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en sécurité des personnes exposées aux crues - Identifier les ouvrages prioritaires 	Axe 5 / Alerte et gestion de crise <ul style="list-style-type: none"> - 5-1 : Diagnostic de réduction de la vulnérabilité Axe 7 / Gestion des ouvrages de protection hydraulique <ul style="list-style-type: none"> - 7-2 : Étude de protection de Bastillac contre les inondations de l'Echez - 7-3 : Étude de régularisation du Galopio - 7-4 : Étude de protection de Barbazan-Debat contre les inondations de l'Alaric - 7-5 : Étude d'incidence de l'ouvrage de Saint Mont - 7-6 : Étude de régularisation des digues de Riscle - 7-7 : Études complémentaires

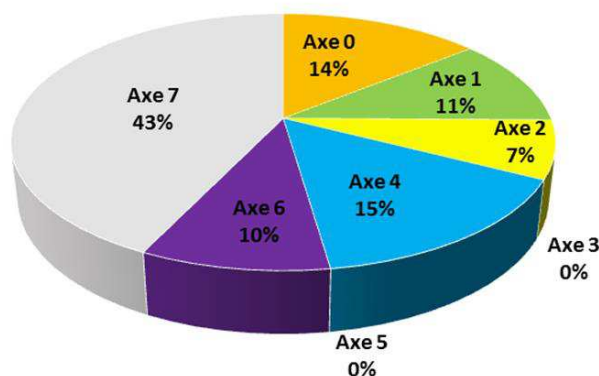
1-4. Montants prévisionnels du PAPI

Sur la durée du PAPI, le coût global du programme est évalué à **1 266 400 €**.

Ce coût se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

Répartition des actions en montant par axe

AXE	COÛT global
Animation	180 000 €
Axe 1	139 000 €
Axe 2	93 000 €
Axe 3	0 €
Axe 4	192 000 €
Axe 5	0 €
Axe 6	120 000 €
Axe 7	542 400 €
<i>total</i>	<i>1 266 400 €</i>



La participation des financeurs se répartit de la manière suivante :

- État BOP181 : 5,7 %
- État FPRNM : 50,5 %
- Agence de l'eau Adour-Garonne : 6,3 % (sur les montants HT)
- Région Occitanie : 11,0 %
- Région Nouvelle Aquitaine : 0,4 %

L'autofinancement est estimé à 331 250 €, soit 26,1 % des montants prévisionnels totaux.

2. Points marquants de l'année 2021

Après une phase importante d'attente de la signature de la convention-cadre, le SMAA a pu lancer les premières actions du PAPI dès janvier 2021.

Chaque action fait l'objet d'un dépôt de demande de subventions auprès des financeurs (État, Agence de l'eau Adour-Garonne, région Occitanie) et certaines de ces actions sont prévues sur la durée du PAPI d'intention.

En 2021, le SMAA a choisi de basculer dans les nouvelles règles de financement du cahier de charges PAPI 3 (critère initial de 40% d'aides de l'État sur un plafond de 60 000 € de dépenses, augmenté à 50% pour un plafond de 130 000 €). C'est ainsi que le poste de technicien inondation du SMAA a pu être intégré dans la demande d'aide effectuée en début d'année auprès des services de l'État.

Initialement prévu en présentiel en avril 2021, le comité de pilotage a été annulé face aux contraintes sanitaires en vigueur à ce moment-là.

S'agissant de l'année de lancement du PAPI, il a été convenu avec les membres du comité technique de réunir le COPIL qu'à l'issue de cette première année de mise en œuvre.

Le COTECH a néanmoins été réuni le 26/07/2021 pour faire le point sur les premières actions lancées.

Tout au long de l'année, des réunions sont organisées à travers le territoire afin de sensibiliser le public et les élus au risque inondation (réunions de travail, réunions publiques...). Un tableau est joint en fin de rapport pour détailler ces réunions.

3. Priorités de travail définies pour 2021

Les éléments clés de la programmation 2021 prévisionnelle étaient les suivants :

0-1/ Animation du PAPI :

0-2/ Organisation de la gouvernance à l'échelle du BV Adour amont :

- Animation de la démarche PAPI : organisation de réunions (COTECH, COPIL, réunions spécifiques pour chaque action lancée), contact avec les partenaires, rédaction et suivi des demandes de financement (notamment SAFPA), rédaction de cahiers des charges, accompagnement des communes (conseil sur les PCS) et riverains sur le terrain (diagnostic de réduction de la vulnérabilité, réunions publiques), valorisation de l'espace de mobilité Adour, bilans technique et financier,
- Renforcement de la gouvernance unique.

1-1a/ Repères de crue :

- Construction de la méthode sur la région Occitanie (année 3 → Nouvelle Aquitaine),
- **Stagiaire « acquisition de la connaissance »**,
- Pose validée par le COTECH de l'action 2-1,
- Définition des coûts de conception, calage NGF et pose par le SMAA répartie sur les 3 ans.

1-2/ Capitalisation et référencement des médias/recueil de témoignage :

- Site Internet en cours de finalisation,
- Complément de consultation pour construire la page du PAPI, sous forme d'**observatoire** : cartographie interactive localisant repères de crue, échelles limnimétriques, stations hydro, travaux du SMAA en faveur des milieux (restauration des zones d'expansion des crue, ouverture de bras secondaires, plantation de haie pour lutter contre le ruissellement, identification des enjeux en zone inondable pour ne pas en implanter de nouveaux...), témoignages vidéo/photo/article de presse ; montage vidéo de témoignages...),
- **Contribution stagiaire « acquisition de la connaissance »**,
- Vidéo de témoins identifiés réalisées par prestataire après travail préalable avec le SMAA.

1-3/ Intervention pédagogiques auprès des scolaires :

- Proposition d'adapter des maquettes existantes (exemple trame verte et bleue) à la problématique inondation + création d'un contenu pédagogique,
- Accompagnement envisagé : CPIE (maquette et projet pédagogique), voire C-PRIM,
- Test avec établissement pilote (collège de Vic ?) puis école.

1-5/ Formation/sensibilisation ruissellement :

- Base : Diagnostic réalisé dans le cadre du SAGE + Soirée-débat et visite de terrain en 2019,
- Territoire prioritaire : Lées et Arros aval,
- **Stagiaire « agronome »** pour réaliser un pré-diagnostic là où les enjeux sont déjà identifiés,
- Cahier des charges de l'étude à construire (état des lieux, méthodologie applicable, plantation de haie, communication).

1-7/ Bulletin d'info annuel :

- Format à définir, consultation à faire pour la conception graphique,
- Édition en 500 exemplaires (à l'attention des communes, EPCI et partenaires) + version numérique.

2-1/ COTECH sur l'amélioration de la surveillance et de la prévision des crues :

- Groupe de travail déjà réuni sur le sujet des cours d'eau sans stations de mesure (Gailleste à Trébons, Lis à Caixon, Souy à Ossun, Arros à Gourg...) afin de cibler les ponts où la pose d'échelle est possible,
- **Contribution stagiaire « acquisition de la connaissance »**,
- Validation de la pose des repères de crue et échelles limnimétriques,
- Suivi de l'étude 2-2a.

2-2a/ Étude de faisabilité pour améliorer le réseau de surveillance et d'alerte :

- Cahier des charges à construire,
- **Contribution stagiaire « acquisition de la connaissance »**,
- Suivi par le COTECH action 2-1,
- Le SMAA doit travailler sur le SOCLE / volet PI du SMAA.

2-4a/ Pose d'échelles limnimétriques :

- Construction de la méthode sur la région Occitanie (année 3 → Nouvelle Aquitaine),
- **Contribution stagiaire « acquisition de la connaissance »**,
- Pose validée par le COTECH action 2-1,
- Définition des coûts de conception, calage NGF et pose par le SMAA répartie sur les 3 ans.

3-1/ Retour d'expérience et accompagnement pour l'élaboration/révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) :

- Accompagnement à la demande, après validation de la commission Inondation,
- Intégration des consignes de sécurité dans le cas où des ouvrages sont présents,
- Temps consacré à cette tâche devant être quantifié sur les 3 ans (perspective PAPI complet).

4-1/ Élaboration des PPR par l'État :

- Considéré comme finalisé sur le 65 / Pas de PPR prévu sur les Lées,
- Révision en cours sur les communes de l'agglomération tarbaise,
- L'État fera des porters à connaissance au cas par cas (études opportunistes) qui pourront être intégrés dans les documents d'urbanisme,
- S'agissant d'une compétence communale, la Mairie peut lancer une étude de risque,
- Problème : en absence de PPR, pas de financements (notamment pour les travaux de réductions de vulnérabilité). Attente du positionnement du Ministère à ce sujet.

4-2/ Association de l'Institution Adour et du SMAA dans l'élaboration/révision des documents d'urbanisme :

4-3/ Mise en compatibilité des SCoT pour le PGRI :

- Courrier SMAA à faire pour informer du lancement du PAPI avec possibilité d'accompagnement pour le volet Inondation des documents d'urbanisme + intégration de l'espace de mobilité là où il existe + demande de référent SCoT (pour le COPIL).

5-1/ Diagnostic de réduction de la vulnérabilité (RV) :

- Temps consacré à cette tâche devant être quantifié sur les 3 ans (perspective PAPI complet),
- **Stagiaire « architecte diplômé »** pour mettre en place la méthode et commencer en ciblant les territoires à risque identifié,
- État des lieux préalable : croiser les enveloppes des PPR avec les populations présentes dans les bassins versants (approche diagnostic RV et création d'éventuel ouvrage).

6-1/ Valorisation de l'espace de mobilité :

6-2/ Valorisation des travaux de restauration des champs d'expansion de crue :

- Première étape : Finalisation du bilan de l'espace de mobilité aval (financement AEAG hors PAPI),
- Suite donnée : sensibilisation auprès des élus et intégration dans les documents d'urbanisme,
- Idée : réaliser un film 10 ans après.

7/ Études des ouvrages hydrauliques :

- 7.2 (Bastillac) : cahiers des charges en cours de rédaction,
- 7.3 (Galopio) : cahier des charges finalisé,
- 7.4 (Barbazan / Alaric) : cahiers des charges en cours de rédaction, et dans l'attente de la levée de réserve,
- 7.5 (Saint-Mont) : cahier des charges non commencé ; réserve à lever,
- 7-7 (études à définir) : l'objectif du SMAA est d'introduire la notion d'ouvrage contributif à côté de la notion de digues avec la mise œuvre un cahier des charges de résilience du risque d'inondation (modalités d'entretien et de surveillance...).

4. Mise en œuvre du PAPI Adour amont

Les pages suivantes détaillent les actions du PAPI d'intention du bassin versant de l'Adour amont lancées en 2021.

Axe 0 / Animation, gouvernance du PAPI

→ 0-1 : Animation du PAPI

→ 0-2 : Organisation de la gouvernance à l'échelle du BV Adour amont

Objectif : Animer la démarche PAPI en accompagnant les acteurs dans la mise en œuvre des actions
Renforcer la gouvernance unique

Montant inscrit : 180 000 € TTC **Réalisé 2021 :** 95 230 € TTC △

Avancement : En cours 

Mise en œuvre :

- 27/01/2020 : SMAA GeMAPlen sur l'Adour amont ✓
- 10/03/2020 : début de l'animation du PAPI ✓
- 04/01/2021 : signature de la convention, lancement des actions ✓
- 16/02/2021 : commission Inondation du SMAA ✓
- 26/07/2021 : COTECH de suivi du PAPI ✓

△ Nouvelles règles de financement cahier des charges PAPI3 2021

Se référer au chapitre 2 et aux priorités de travail définies en 2021 (chapitre 3) du présent document.
Cette action comprend la saisie SAFPA prévue dans la convention-cadre.

Axe 1 / Amélioration de la connaissance et conscience du risque

Recom. 2 CIB

→ 1-1a : Pose de repères de crues (Occitanie)

Objectif : Pérenniser la mémoire des événements historiques

Montant inscrit : 6 000 €HT **Réalisé 2021 :** /

Avancement : En cours 

Mise en œuvre :

- Questionnaire adressé aux 404 communes : 152 retours (38%) ✓
- Analyse des 172 PPR pour extraire les données ✓
- Croisement avec les BD existantes ✓
- Vérification avec les TechRiv du SMAA ✓
- *Priorisation et choix (SMAA et groupe de travail 2.1)*
- *Conception des plaquettes*
- *Pose en régie*
- *Intégration au site Internet et BD nationale*



Recommandation 2 CIB : améliorer la connaissance et prévision des crues avec le SPC DREAL NAq.

Demandes de subvention : Etat : obtenue CRO : problème de plancher d'aide non atteint
(CRNAq : à finaliser en 2023, action 1-1b)

Réalisations 2021 :

- Développement de la méthode : analyse des données présentes dans les PPR (gros travail de récupération des données informatiques et de classification des documents), hiérarchisation par bassin versant, par date (RC historique, récent...) et par type (laisse de crue, repère déjà matérialisé...) ; Il est prévu de poser entre 40 et 50 RC sur l'ensemble du territoire,
- Création d'un **questionnaire** à destination des communes afin d'apprécier leur connaissance face au risque inondation et permettre d'acquérir et banqueriser ces données (stage de Lindsey MONCHENY) :
 - o Connaissance des communes face au risque d'inondation (identification des personnes vulnérables, usage PPR / PCS / DICRIM...),
 - o Connaissance des outils Vigicrue, APIC...
 - o Définition du besoin en échelles limnimétriques,
 - o Présence et utilisation de système d'alerte,
 - o Moyens utilisés pour informer la population,
 - o Connaissance des repères de crue locaux,
 - o Collecte de document (photos, témoignages, articles de presse...),
 - o Recensement d'ouvrages de protection et de travaux de réduction des inondations.

Ce questionnaire est en cours de finalisation pour être restitué aux EPCI et communes (prévu début 2022).

Axe 1 / Amélioration de la connaissance et conscience du risque

→ 1-2 : Capitalisation et référencement des médias / recueil de témoignages

Objectif : Rassembler les informations et témoignages des crues importantes du territoire

Montant inscrit : 12 000 € TTC **Réalisé 2021 :** /

Avancement : En cours 



Mise en œuvre :

- Questionnaire et analyse PPR ✓
- Recensement et priorisation des personnes pouvant témoigner ✓
- *Prestation Cumamovi (1 100 €/film) : réalisation de mini films ✓*
- *Prestation Pyreweb (3 780 €) : cartes interactives du site Internet*
- *Intégration au site Internet : info actions PAPI, cartes aléas, travaux SMAA...*

Demandes de subvention : Etat : obtenue AEAG : à finaliser en 2022

Le site internet du SMAA est désormais opérationnel (www.adour-amont.fr). L'objectif de cette action est de l'enrichir d'informations relatives au risque inondation. Deux prestataires accompagnent le SMAA :

- Cumamovi : réalise des vidéos courtes de témoignages (3/an) pour donner la parole aux habitants et élus du territoire, ainsi qu'aux techniciens du SMAA,
- Pyreweb : développe une carte interactive sur la page « Inondation » du site internet pour permettre aux visiteurs du site d'accéder à différentes informations en lien avec les inondations et les actions menées par le SMAA pour réduire la vulnérabilité du territoire.

Réalisations 2021 :

- Cumamovi : montage de 3 vidéos (témoignages de personnes qui ont connu la crue de l'Adour de 1952, fonctionnement des casiers sur l'Arros, explication par un technicien rivière d'un cours d'eau fonctionnel), finalisation prévue début 2022,
- Pyreweb : inventaire des informations à mettre sur la cartographie interactive du site,
 - o en lien avec les actions du PAPI : repères de crue, témoignages/mémoire (vidéo, presse, photo), réseau de mesure/surveillance & Vigicrue, échelles limnimétriques, ouvrages hydrauliques), cartes des aléas et zonage réglementaire PPR...
 - o ainsi que les travaux réalisés par SMAA pour réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations : espace e mobilité fonctionnel, restaurations de zones d'expansion de crue, ouverture de bras secondaires, plantations de haie pour lutter contre le ruissellement, identification des enjeux en zone inondable pour ne pas en implanter de nouveaux...

Axe 1 / Amélioration de la connaissance et conscience du risque

→ 1-3 : Interventions pédagogiques auprès des scolaires

Objectif : Sensibiliser et éduquer le jeune public à la prévention des inondations

Montant inscrit : 15 000 € TTC **Réalisé 2021 :** /

Avancement : En cours 

Mise en œuvre :

- Création du groupe de travail en 2021 : enseignantes collège de Vic, académie, CPIE ✓
- *Prestation CPIE-BP (8 000 €) : adaptation jeu TVB + appui technique dans la mise en œuvre* ✓
- *Test année scolaire 2021-2022*



Demandes de subvention : Etat : obtenue AEAG : à finaliser en 2022

Réalisations 2021 :

- Constitution d'un groupe de travail réunissant 2 enseignantes en SVT du collège de Vic (Pierre Mendès France), l'académie, le SMAA et le CPIE, prestataire retenu pour cette action,
- Choix du groupe de travail :
 - o Adapter un outil existant (plateau de jeu de la Trame Verte et Bleue),
 - o Créer un contenu pédagogique,
 - o Tester sur les classes de 4è (dans leur programme) et dans un second temps en primaire.
- Réflexion sur l'adaptation du jeu pour les inondations : création de scénarii et d'éléments du plateau qui leur sont spécifiques (par rapport à l'existant) en fonction :
 - o des crues réellement subies par le territoire : 2018, 2019...
 - o et de l'endroit où on se trouve (montagne, plaine, coteaux...).
- Réflexion sur les interventions scolaires sous forme d'ateliers pour sensibiliser tous les 4èmes du collège de Vic (test également souhaité sur une classe de primaire),
- Objectif : tester grandeur nature en juin 2022.

Axe 1 / Amélioration de la connaissance et conscience du risque

→ 1-5 : Formation, sensibilisation sur les inondations par ruissellement

Objectif : Réduire l'impact du ruissellement en priorité sur les zones à enjeux situées sur les territoires ruraux

Montant inscrit : 24 000 € TTC **Réalisé 2021 :** /

Avancement : En cours 

Mise en œuvre :

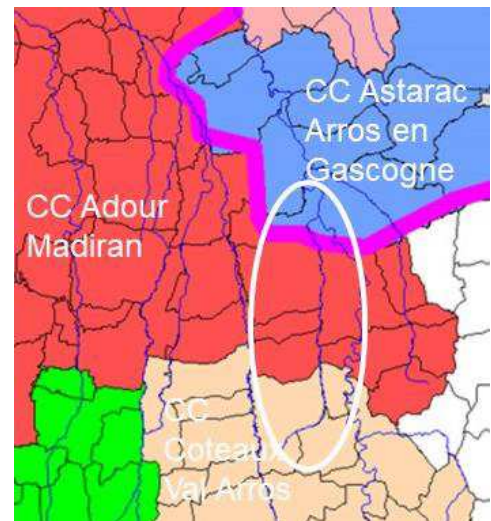
- Recherches bibliographiques ✓
- Entretiens ciblés auprès des EPCI, chambres d'agriculture, départements, partenaires techniques... ✓
- Identification de secteurs prioritaires (Lées et Arros) ✓
- *Zone test (BV du Lanénos) : réunion d'information auprès des agriculteurs + proposition d'accompagnement ciblé*



Demandes de subvention : Etat : obtenue
 AEAG : à finaliser en 2022

Réalisations 2021 :

- Réalisation d'un **diagnostic** à partir d'entretiens ciblés (stage d'Elisa VALAT) :
 - o Caractérisation des problématiques de ruissellement du territoire et des coûts engendrés,
 - o Synthèse de l'implication des EPCI, chambres d'agriculture, syndicats de voirie, départements et des actions menées dans la lutte contre l'érosion des sols agricoles,
 - o Identification de secteurs prioritaires (où la problématique est prégnante) : bassins versants des Lées et de l'Arros,
 - o Rencontre informelle d'agriculteurs pour échanger sur cette thématique, les actions mises en œuvre pour y remédier et le résultat de ces actions...
- **Constat partagé** sur la problématique du ruissellement avec les EPCI du pôle aval du SMAA qui se sont organisés avec des commissions internes (GeMAPI ou agricole) pour travailler sur le sujet, et pour certaines, avec l'appui d'un agronome pour accompagner les modifications de pratiques. Également vu : plantation de haies...
- Réflexion sur les actions à lancer en 2022 : travailler sur une zone test (bassin versant du Lanénos ?) en s'appuyant sur un groupement d'agronome (réunion d'information et accompagnement personnalisé).



Axe 1 / Amélioration de la connaissance et conscience du risque

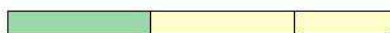
→ 1-7 : Edition d'un bulletin d'information annuel

Objectif : Communiquer sur les avancées du PAPI

Montant inscrit : 6 000 € TTC

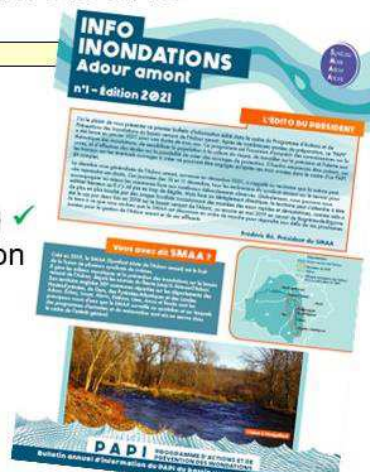
Réalisé 2021 : 2 813 € TTC

Avancement : A lancer



Mise en œuvre :

- Conception graphique (A3 plié en 2) ✓
- N° 1 : * 500 exemplaires papier (communes, EPCI, partenaires) ✓
* Version numérique pour diffusion (dont site Internet) ✓



Demandes de subvention : Etat : obtenue (demande unique pour les 3 ans)

Réalisations 2021 :

- Définition du format (A3 plié en 2) et conception graphique,
- Rédaction du contenu du bulletin « Info inondations Adour amont » n°1,
- Diffusion des 500 exemplaires papier aux collectivités du territoire et partenaires techniques et financiers,
- Diffusion d'une version informatique pour que le bulletin puisse être relayé sur les sites internet des collectivités.

Axe 2 / Surveillance, prévision des crues et des inondations

Recom. 2 CIB

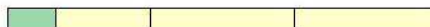
→ 2-2a : Etude de faisabilité pour le réseau de mesure et surveillance (Occitanie)

Objectif : Améliorer l'anticipation de la montée des eaux des cours d'eau

Montant inscrit : 20 000 €HT **Réalisé 2021 :** /

Avancement : En cours

Mise en œuvre :



- Identification des sites stratégiques pour l'implantation de SAL ✓
- Vérification avec les TechRiv du SMAA ✓
- Identification des sites stratégiques pour améliorer les mesures hydrométéorologiques ✓
- Priorisation et choix (SMAA et groupe de travail 2.1) ✓
- Expérimentation ALDEON (Lys) ✓
- Rédaction du cahier des charges



Recommandation 2 CIB : améliorer la connaissance et prévision des crues avec le SPC DREAL NAq.

Demandes de subvention : Etat : obtenue CRO : à finaliser en 2022
(CRNAq : à finaliser en 2023, action 2-2b)

Cette action est scindée en 2 parties :

- Analyse et propositions d'aménagement avec le SPC pour améliorer les mesures hydrométéorologiques (pluie, limnimétrie, débit, manteau neigeux),
- Analyse et proposition d'aménagement avec le SPC pour développer les SAL locaux.

Réalisations 2021 :

- Identification de sites potentiels pour les SAL :
 - o Oussouet (amont de Trébons), Gailleste (amont de Pouzac), Douloustre (amont de Montgaillard),
 - o Alaric (amont d'Ordizan), Échéoux (amont d'Allier), Alaric et Estéous (amont de Rabastens-de-Bigorre),
 - o Souy (amont d'Oursbelille), Lys (amont de Caixon), Géline (amont de Siarrouy), prises d'eau des canaux d'Andrest et de Luzerte sur l'Echez,
 - o Lées de Lembeye et Lées de Garlin amont,
 - o Pas de besoin sur Louet et Arros.
- Expérimentation prévue avec la société Aldéon pour tester un prototype de SAL (convention devant être finalisée pour 2022).

→ 2-4a : Pose d'échelles limnimétriques (Occitanie)

Objectif : Equiper les communes pour améliorer la surveillance et l'anticipation de la montée des eaux

Montant inscrit : 14 400 € TTC **Réalisé 2021 :** /

Avancement : En cours 

Mise en œuvre :

- Questionnaire adressé aux communes : peu de demandes ✓
- Vérification avec les TechRiv du SMAA ✓
- Priorisation et choix (SMAA et groupe de travail 2.1)
- Pose des échelles en régie
- Intégration au site Internet



Recommandation 2 CIB : améliorer la connaissance et prévision des crues avec le SPC DREAL NAq.

Demandes de subvention : Etat : obtenue CRO : problème de plancher d'aide non atteint
(CRNAq : à finaliser en 2023, action 2-4b)

Réalisations 2021 :

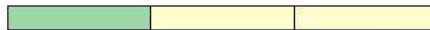
- Analyse du questionnaire adressé aux communes en vue d'apprécier leur connaissance face au risque inondation : peu de demandes et de besoins de la part des communes,
- Listing des communes demandeuses,
- Identification de sites considérés comme stratégique par le SMAA pour le suivi et la connaissance des crues des cours d'eau.

→ 3-1 : Accompagnement à la demande dans l'élaboration des PCS des communes les plus exposées ou celles concernées par les OH

Objectif : Accompagner les communes dans leur démarche d'élaboration ou de révision de leur PCS en intégrant le RETEX d'évènements passés

Montant inscrit : Régie

Avancement : En cours



Mise en œuvre :

- Tournay : réalisation de la carte des crues de 2018 < 1978 < 1973, pour anticiper l'inondation des quartiers (intégration au PCS) ✓
- Alaric : protocole de gestion de l'Aule entre Orleix et Ségalas (fiche ouvrage « qui fait quoi et comment » intégrée au PCS des communes) ✓



Action menée en régie => à la demande des communes (appui technique du SMAA).

Cette action ne prévoit pas la rédaction du PCS mais l'accompagnement du SMAA dans la production d'une note technique permettant d'enrichir le PCS. Les communes touchées par des inondations récurrentes et/ou concernées par des ouvrages hydrauliques sont ciblées. Le temps consacré à cette tâche doit être quantifié sur les 3 ans (régie) pour la perspective PAPI complet.

Réalisations 2021 :

- **Tournay** : PPR ancien et carte ZIP maximaliste. Sur le terrain, les enveloppes des dernières crues ayant particulièrement touché la commune sont connues → réalisation de levés topographique et cartographie pour intégration dans le PCS afin d'anticiper par rapport aux niveaux d'eau observés en temps réel à la station Vigicrue,
- **Alaric** : constitution du protocole de gestion de l'Aule : modalité de gestion des ouvrages situés entre Orleix et Ségalas (prise d'eau, répartiteurs, vannes...) → intégration dans les PCS des communes et diagnostic de Rabastens-de-Bigorre pour réduire les inondations,
- **Accompagnement de Marsac et Tostat** : conseils pour améliorer le PCS existant (la commune doit créer la liste des personnes vulnérables, et travailler sur l'anticipation à partir des ZIP et en lien avec la station Vigicrue de Tarbes),
- Lancé fin 2021 : demande de **Caixon** pour améliorer la gestion du canal de l'Uzerte (Echez).

→ 5-1 : Diagnostic de réduction de la vulnérabilité

Objectif : Réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées

Montant inscrit : Régie

Avancement : En cours 

Mise en œuvre :

- Réalisation de 20 diagnostics (10 communes) ✓
 Vulnérabilités (sécurité des personnes, retour à la normale et bâtiment)
 Préconisations
 Fiches « conception batardeau » et « bonnes pratiques avant/pendant/après crue »
 Référentiel d'entreprises pouvant faire les travaux
- Croisement aléa et population pour cibler les secteurs à diagnostiquer (analyse globale) ✓

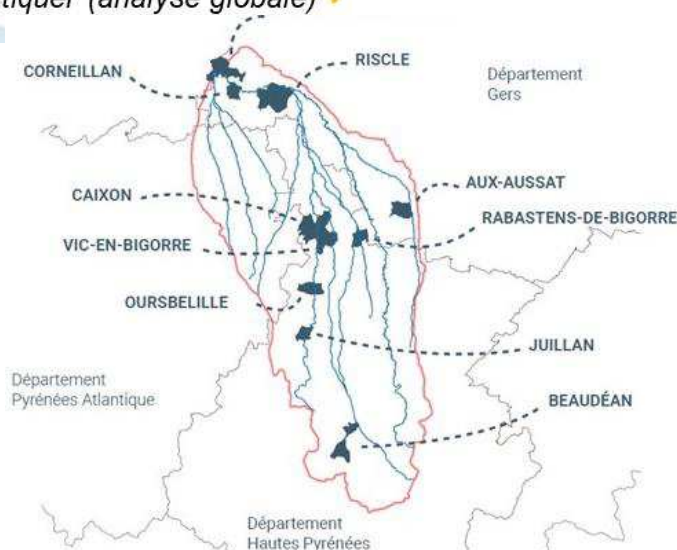
Recommandation 4 CIB : être plus ambitieux sur le programme de diagnostic de vulnérabilité.

Action menée en régie.

Pour cette action, le SMAA accueille des architectes DPLG en spécialisation dans la gestion des risques (école d'architecture de Paris Belleville). Le temps consacré à cette tâche doit être quantifié sur les 3 ans (régie) pour la perspective PAPI complet.

Réalisations 2021 :

- Mise en place de la méthode en 2021 :
 - Construction du scénario d'inondation,
 - Travail sur site,
 - Bilan du diagnostic et choix de la stratégie d'actions.
- **20 diagnostics réalisés en 2021.** Chaque diagnostic présente :
 - Contexte global (enjeux et objectifs du PAPI),
 - Présentation cartographique de la commune (vue aérienne, PPR, PLU...),
 - Description du bâti et des abords, points de vulnérabilité et éléments de protection, analyse par diagramme de performance (3 vulnérabilités), préconisations et synthèse (avant/après mesures préconisées) + photos et annexes.
- Production de **fiches d'information grand public** : bonnes pratiques à tenir avant/pendant/après crue, réalisation d'un batardeau et liste de prestataires pouvant effectuer les travaux.



Axe 6 / Ralentissement des écoulements

→ 6-1 : Valorisation de l'espace de mobilité

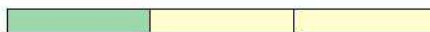
→ 6-2 : Valorisation des travaux de restauration des champs d'expansion de crue et ralentissement dynamique

Objectif : Promotion des principes de l'espace de mobilité

Valoriser la restauration de champs d'expansion de crues

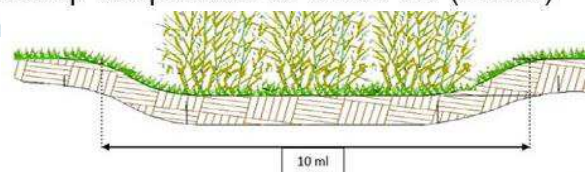
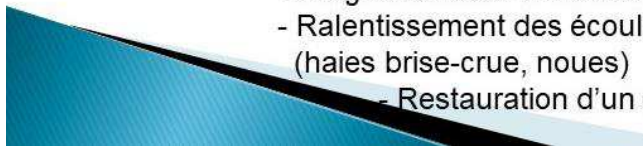
Montant inscrit : Régie

Avancement : En cours



Mise en œuvre :

- Bilan de l'espace de mobilité entre Aurensan et Barcelonne-du-Gers ; valorisation de la démarche dans le cadre des réunions communales où le SMAA intervient ✓
- *Intégration dans les documents d'urbanisme*
- Ralentissement des écoulements pour protéger Villecomtal/Arros (haies brise-crue, noues)
- Restauration d'un champ d'expansion de crue à Vic (Echez)



Actions regroupées et menées en régie.

Réalisations 2021 :

- Le bilan de l'espace de mobilité entre Aurensan et Barcelonne-du-Gers a été réalisé. Il est valorisé dans le cadre des réunions communales techniques et lors de réunions publiques. Il est également présenté lors d'interventions extérieures auprès des partenaires techniques (exemple : PETR Nestes),
- **Restauration champs d'expansion de crue et ralentissement dynamique :**
 - **Villecomtal-sur-Arros :** diagnostic effectué en 2021 à la suite de l'orage de 2018 provoquant des inondations par ruissellement depuis champs situés sur Rabastens-de-Bigorre (au pied du coteau), proposition d'aménagement (plantation de haies brise-crue, création de noues), validation par les élus et agriculteurs, perspective de reconnaissance de ces aménagements dans le PLUi de la CC Adour Madiran qui seraient identifiés en « éléments du paysage » → travaux prévus en 2022,
 - **Vic-en-Bigorre :** projet de reconstitution d'un talus reconnu en tant que remblai en lit majeur avec plantation de haie en rive gauche de l'Echez et en amont du lycée agricole (permettant la restauration de 25 Ha de champ d'expansion de crue par l'abandon d'un merlon présent en bord de berge de l'Echez). 2021 a été consacré à la réalisation de l'étude et la constitution du DLE → travaux prévus en 2022.



Axe 7 / Gestion des ouvrages hydrauliques de protection (études)

→ 7-1 : Protection de la ZAC Séméac Soues

Réserve 2 CIB

→ 7-2 : Protection de Bastillac contre les crues de l'Echez

Objectif : Protéger Tarbes et Bordères/Echez des débordements de l'Echez en préservant les champs d'expansion des crues

Montant inscrit : 132 000 € TTC **Réalisé 2021** : /

Avancement : En cours 

Mise en œuvre :

- Rédaction du cahier des charges pour l'étude préalable à la création d'un ouvrage de protection ✓
- Lancement de l'étude



7-1 : Etude de protection de la ZAC Séméac Soues : non éligible (réserve 2 CIB) → voir détail au chapitre 5 du présent document.

7-2 : Etudes préalables à la protection de Bastillac contre les crues de l'Echez :

- Demandes de subvention : Etat : obtenue CRO : à finaliser en 2022 après marché public
- Réalisations 2021 :
 - Rédaction du cahier des charges pour une étude préalable : analyse des études existantes, topographie, modélisation hydraulique, analyse foncière, diagnostic géotechnique, prédimensionnement de l'aménagement hydraulique, définition du niveau de protection, cadre réglementaire, chiffrage et calendrier.

Axe 7 / Gestion des ouvrages hydrauliques de protection (études)

→ 7-3 : Régularisation du bassin écreteur de crue du Galopio (Odos)

Objectif : Mise en conformité réglementaire de l'ouvrage hydraulique

Montant inscrit : 60 000 € TTC **Réalisé 2021 :** 9 858 € TTC

Avancement : En cours 

Mise en œuvre :

- 15/09/21 : Lancement de l'étude ✓
- 15/11/21 : Accord prolongation de délai pour dépôt dossier de régularisation ✓
- Dossier ouvrage, registre, rapport de surveillance, VTA ✓
- Etude de dangers en cours ✓



Demandes de subvention : Etat : obtenue

Réalisations 2021 :

- Rédaction du cahier des charges pour une étude de régularisation de l'aménagement hydraulique existant,
- Consultation en procédure adaptée,
- Réunion de la commission MAPA le 03/08/2021 en vue faire le choix du prestataire (→ ARTELIA),
- Lancement de l'étude en septembre 2021 :
 - Analyse des données existantes pour la constitution du dossier ouvrage,
 - Lancement de l'étude de dangers avec la réalisation préalable de levés topographiques supplémentaires dans le but de connaître finement le profil du lit du Galopio en aval de l'aménagement hydraulique, les sorties de pluvial, les ponts, le zéro de l'échelle de la SAL et la zone d'expansion de crue en aval du SAL,
 - Consultation en cours pour une mission géotechnique supplémentaire (sondage de reconnaissance, pose de piézomètre, essais in situ et en laboratoire) → prévue en 2022.

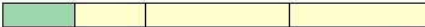
Axe 7 / Gestion des ouvrages hydrauliques de protection (études)

Réserve 2 CIB
Recom. 1 CIB

→ 7-4 : Protection de Barbazan-Debat contre les inondations de l'Alaric

Objectif : Protéger Barbazan-Debat des débordements de l'Alaric en préservant les champs d'expansion des crues

Montant inscrit : 72 000 € TTC **Réalisé 2021 :** /

Avancement : En cours 

Mise en œuvre :

- Levée de la réserve 2 de la CIB ✓
- Rédaction du cahier des charges pour l'étude préalable à la création d'un ouvrage de protection ✓
- Lancement de l'étude



Réserve 2 CIB : problème d'éligibilité aux Fonds Barnier (Alaric = ASA) → Le SMAA a rédigé une note explicative pour permettre la levée de cette réserve. → **Réserve levée par la DREAL.**

Recommandation 1 CIB : en lien avec la gestion des canaux (préciser l'articulation pour la gestion des canaux)

Demandes de subvention : Etat : obtenue CRO : à finaliser en 2022 après marché public

Réalisations 2021 :

- Rédaction du cahier des charges pour une étude sur la création d'un ouvrage de protection contre les inondations de l'Alaric en amont de Barbazan-Debat et de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des communes amont :
 - Étude pour la réalisation d'un canal de décharge en amont de Barbazan-Debat,
 - Caractérisation du canal de décharge existant sur Ordizan.

→ 7-7 : Etudes complémentaires au suivi des ouvrages du territoire

Objectif : Définir la gestion des ouvrages de protection avec éventuellement la mise en conformité au titre du décret de 2015

Montant inscrit : 180 000 € TTC **Réalisé 2021 :** /

Avancement : En cours 

Mise en œuvre :

- 07/10/20 : contribution du SMAA au projet de loi 3D ✓
- 07/10/21 : délibération du SMAA pour s'engager dans l'expérimentation dérogatoire prévue par la loi du 19/04/21 ✓
 - * ouvrage « contributif » qui protège sans être classé digue
 - * gestion via un cahier des charges de résilience
- Déc. 21 : accords prolongation de délai pour dépôt dossier de régularisation (Hautes-Pyrénées et Gers) ✓

Recommandation 5 CIB : action 7-7 créée (études sur ouvrage existants ou à venir) pour chiffrer les solutions (optimisation ou neutralisation), avec concertation de la population concernée + définition d'une stratégie globale de gestion des ouvrages hydrauliques.

En 2020, le SMAA a contribué à la rédaction du projet de loi 3D (= loi 3DS parue le 21/02/2022) en produisant une note avec l'appui de Maître Philippe Marc (accompagnement dans la lecture juridique de la démarche). Après avoir présenté les particularités du bassin de l'Adour amont ainsi que les difficultés rencontrées par le SMAA dans la mise en œuvre de la compétence GeMAPI pour l'application de la réglementation relative aux digues, cette note avait pour objectif de présenter le déploiement d'une stratégie de gestion différenciée des ouvrages de protection contre les inondations, adaptée aux enjeux locaux et aux capacités financières des collectivités locales.

Le SMAA a effectué fin 2021 la demande de dérogation aux délais pour régulariser les digues identifiées sur son territoire (départements 65 et 32) et a reçu en décembre 2021 une prolongation de 18 mois pour déposer la demande de régularisation.

Il a par ailleurs délibéré le 07/10/2021 pour s'inscrire dans l'expérimentation dérogatoire prévue par la loi du 19/04/21 (simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du 4^{ème} alinéa de l'article 72 de la Constitution) pour tester cette stratégie, avec les arguments suivants :

- Les 38 km de digues identifiées sont connues pour protéger de larges territoires avec une faible occurrence de crue. De fait, la population a développé une **résilience** face aux crues.
- Le territoire est **rural** (moyens financiers limités).
- La réglementation très **contraignante** sur la plan technique et financier, notamment pour la mise en conformité cadrée par le décret digue de 2015.
- Une alternative est proposée dans la gestion par la caractérisation d'ouvrages « **participatifs** » qui contribuent à la protection des inondations sans être classés (Ex : le remblai, s'il devient transparent lors de la crue de référence). Ces ouvrages seraient gérés par l'intermédiaire d'un **cahier des charges de résilience**, définissant les modalités d'entretien/surveillance ; annexé aux PCS des communes concernées.

5. Autres actions suivies pour la prévention des inondations

5-1. Étude de protection de la ZAC Séméac Soues

Initialement inscrite dans le PAPI d'intention, la CIB a émis la réserve suivante : « L'éligibilité du Barnier de l'action sera revue : l'action 7-1 (protection d'une future ZAC) n'est pas éligible a priori au FPRNM en l'état (absence d'enjeux existants à protéger). »

Cette réserve ne pouvant pas être levée, l'action a été sortie du PAPI avant la signature de la convention-cadre.

Le SMAA GeMAPien a lancé une consultation en vue d'effectuer la demande d'autorisation de classement en aménagement hydraulique avec étude de dangers, éléments manquants au dossier d'autorisation réalisé pour le compte de la CA Tarbes Lourdes Pyrénées et validé par arrêté préfectoral en date du 24/03/2017.

Réunie le 14/06/2021, la commission MAPA du SMAA a proposé de retenir la proposition de la CACG.

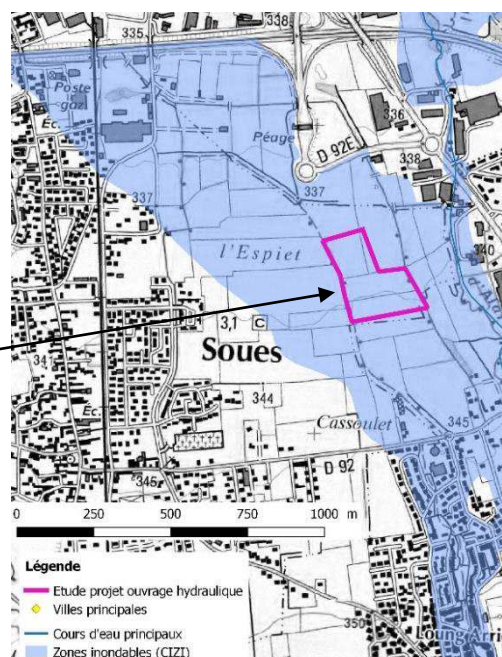
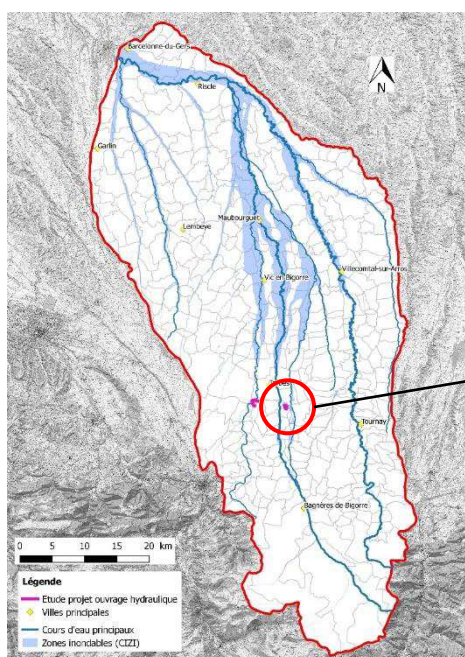
Cette étude comporte deux phases :

- Étude préalable de l'ensemble des pièces du dossier loi sur l'eau déjà validé (y compris la modélisation) pour vérifier que l'ouvrage, tel que prévu, répond aujourd'hui à la réglementation en vigueur, en termes de conception dans les règles de l'art et d'impact sur le territoire qui bénéficiera des effets de l'aménagement,
- Rédaction de l'étude de dangers et des pièces manquantes pour le dossier de demande de classement.

L'étude a été lancée le 30/06/2021 (COPIL).

La première phase a été validée fin 2021 : aucune modification substantielle n'est envisagée pour mener à bien le projet, permettant de lancer la phase 2.

La rédaction de l'étude de dangers a commencé en suivant.



5-2. Système d'alerte local aux crues de Payolle

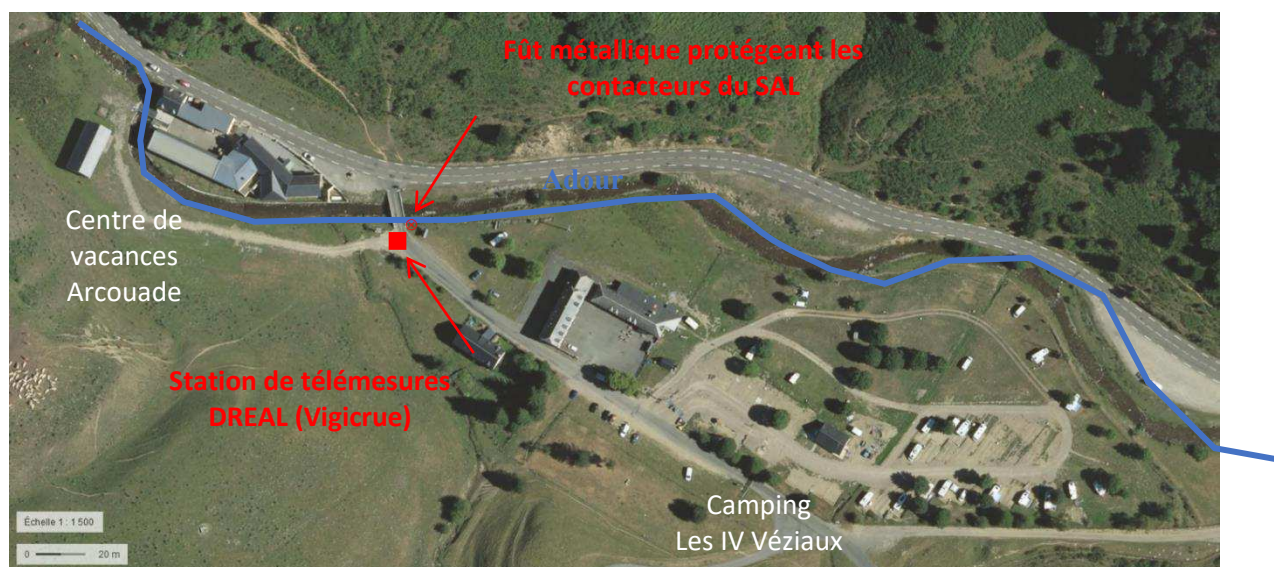
Situé sur le plateau de Payolle, le camping « Les IV Véziaux » est géré par la Commission Syndicale des communes de Cadéac, Ancizan, Guchen et Grézian.

Un 1^{er} SAL a été installé il y a une dizaine d'années au droit du pont de la RD113 pour le camping situé en rive gauche de l'Adour de Payolle. Il est hors service et doit être rénové.

Le centre de vacances Arcouade appartenant à la commune de Tarbes est situé en rive droite aval du pont. Étant également sensible aux crues de l'Adour de Payolle, il souhaite aussi disposer d'un SAL.

Une 1^{ère} réunion sur site organisée par le SMAA s'est tenue le 07/05/21 avec les 2 gestionnaires qui se sont entendus pour mutualiser le nouveau SAL. Avec l'appui technique de la DREAL Occitanie, un CCTP a été établi, répondant aux attentes des gestionnaires.

Une 2^{ème} réunion s'est tenue le 24/06/21 avec les mêmes intervenants en présence du SPC-GAD (DREAL Nouvelle Aquitaine). Le SPC a donné son accord pour que le SAL soit installé dans l'enclos grillagé qui entoure sa station de télémesures Vigicrue de Payolle, et s'est engagé à prolonger son échelle limnimétrique (située en rive droite de l'Adour de Payolle et en aval du pont de la RD113) de quelques dizaines de cm.



Le CCTP définitif a été transmis fin 2021 à la commune de Tarbes qui s'est proposée pour mener à bien la consultation, dans le cadre d'un groupement de commande avec la commission syndicale.

6. Bilan des priorités définies pour 2021 à la date du 31/12/2021

Actions	Avancement	Actions	Avancement
Axe 0 : Animation et gouvernance		Axe 3 : Alerte et gestion de crise	
0-1 Animation	Engagée	3-1 Accompagnement communes exposées PCS	Engagée
0-2 Gouvernance	Engagée	3-2 Association radios locales dans diffusion consignes	Non engagée
Axe 1 : Amélioration connaissance et conscience du risque		3-3 Exercice de crise communes exposées	Non engagée
1-1a Pose repères de crue CRO	Engagée	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	
1-1b Pose repères de crue CRNAq	Non engagée	4-1 Elaboration PPRN	Terminée
1-2 Capitalisation témoignages	Engagée	4-2 Elaboration-révision doc urbanisme pour le RI	Non engagée
1-3 Intervention pédagogique scolaire	Engagée	4-3 Mise en compatibilité SCoT avec PGRI	Non engagée
1-4 Assistance aux communes pour les DIRCRIM	Non engagée	Axe 5 : Actions RV des personnes et des biens	
1-5 Sensibilisation inondation par ruissellement	Engagée	5-1 Diagnostic réduction vulnérabilité	Engagée
1-6 Exposition itinérante inondations	Non engagée	Axe 6 : Ralentissement des écoulements	
1-7 Bulletin annuel PAPI	Engagée	6-1 Valorisation principes gestion espace mobilité	Engagée
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations		6-2 Valorisation ZEC et ralentissement dynamique	Engagée
2-1 Groupe travail surveillance-prévision crues	Non engagée	6-3 Etudes déplacement digues // ZEC (Tarsac, Maubourguet)	Non engagée
2-2a Etude réseau mesure surveillance alerte CRO	Engagée	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	
2-2b Etude réseau mesure surveillance alerte CRNAq	Non engagée	7-2 Etude protection Bastillac / Echez	Engagée
2-3a Travaux réseau mesure surveillance alerte CRO	Non engagée	7-3 Etude régularisation BEC Galopio	Engagée
2-3b Travaux réseau mesure surveillance alerte CRNAq	Non engagée	7-4 Etude protection Barbazan-Debat / Alaric	Engagée
2-4a Pose échelles limnimétriques CRO	Engagée	7-5 Etude ouvrage de protection cave Saint-Mont	Non engagée
2-4b Pose échelles limnimétriques CRNAq	Non engagée	7-6 Etude régularisation SE Riscle	Non engagée
		7-7 Etudes autres ouvrages existants ou à créer	Engagée

7. Bilans technique et financier à la date du 31/12/2021

Actions	Avancement technique	Avancement financier		
		3 ans PAPIi	2021	%
Axe 0 : Animation et gouvernance				
0-1 Animation	33%	180 000 €TTC	95 230	52,9%
0-2 Gouvernance	100%			
Axe 1 : Amélioration connaissance et conscience du risque				
1-1a Pose repères de crue CRO	25%	6 000 €HT	0	0%
1-1b Pose repères de crue CRNAq	0%	4 000 €HT	0	0%
1-2 Capitalisation témoignages	25%	12 000 €TTC	0	0%
1-3 Intervention pédagogique scolaire	17%	15 000 €TTC	0	0%
1-4 Assistance aux communes pour les DIRCRIM	0%	60 000 €TTC	0	0%
1-5 Sensibilisation inondation par ruissellement	33%	24 000 €TTC	0	0%
1-6 Exposition itinérante inondations	0%	12 000 €TTC	0	0%
1-7 Bulletin annuel PAPI	33%	6 000 €TTC	2 813	46,9%
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations				
2-1 Groupe travail surveillance-prévision crues	0%	régie	/	/
2-2a Etude réseau mesure surveillance alerte CRO	8%	20 000 €HT	0	0%
2-2b Etude réseau mesure surveillance alerte	0%	5 000 €HT	0	0%
2-3a Travaux réseau mesure surveillance alerte CRO	0%	40 000 €HT	0	0%
2-3b Travaux réseau mesure surveillance alerte	0%	10 000 €HT	0	0%
2-4a Pose échelles limnimétriques CRO	25%	14 400 €TTC	0	0%
2-4b Pose échelles limnimétriques CRNAq	0%	3 600 €TTC	0	0%

Actions	Avancement technique	Avancement financier		
		3 ans PAPli	2021	%
Axe 3 : Alerte et gestion de crise				
3-1 Accompagnement communes exposées PCS	33%	régie	/	/
3-2 Association radios locales dans diffusion	0%	régie	/	/
3-3 Exercice de crise communes exposées	0%	régie	/	/
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme				
4-1 Elaboration PPRN	100%	192 000 €TTC	192 000	100%
4-2 Elaboration-révision doc urbanisme pour le RI	0%	régie	/	/
4-3 Mise en compatibilité SCoT avec PGRI	0%	régie	/	/
Axe 5 : Actions RV des personnes et des biens				
5-1 Diagnostic réduction vulnérabilité	33%	régie	/	/
Axe 6 : Ralentissement des écoulements				
6-1 Valorisation principes gestion espace mobilité	33%	régie	/	/
6-2 Valorisation ZEC et ralentissement dynamique	33%	régie	/	/
6-3 Etudes déplacement digues // ZEC (Tarsac,	0%	120 000 €TTC	0	0%
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques				
7-2 Etude protection Bastillac / Echez	17%	132 000 €TTC	0	0%
7-3 Etude régularisation BEC Galopio	33%	60 000 €TTC	9 858	16,4%
7-4 Etude protection Barbazan-Debat / Alaric	17%	72 000 €TTC	0	0%
7-5 Etude ouvrage de protection cave Saint-Mont	0%	24 000 €TTC	0	0%
7-6 Etude régularisation SE Riscle	0%	74 400 €TTC	0	0%
7-7 Etudes autres ouvrages existants ou à créer	8%	180 000 €TTC	0	0%

8. Perspectives pour 2022

Le SMAA a lancé en 2021 une série d'actions qui vont s'étaler sur les 3 années du PAPI d'intention. Chaque action fait l'objet d'un dossier de demande de subvention unique avec une réalisation étalée dans le temps (possibilité d'acompte ou d'avance en fonction de la justification de l'avancement des dépenses).

En 2022, le SMAA prévoit de poursuivre les actions engagées en 2021 :

- Axe 0 : Animation
- Axe 1 : Repères de crue (CRO), témoignages, action scolaire, ruissellement et bulletin d'information
- Axe 2 : Réseau surveillance alerte et échelles (CRO)
- Axe 3 : Accompagnement des communes exposées dans la mise à jour des PCS
- Axe 5 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité
- Axe 6 : Valorisation de l'espace de mobilité, des zones d'expansion de crue et de ralentissement dynamique
- Axe 7 : Suite des études Bastillac (Echez), Galopio (Odos), Barbazan-Debat (Alaric), et autres ouvrages existants ou à créer

Il prévoit par ailleurs de lancer de nouvelles actions :

- Axe 0 : Recrutement d'un agent pour étoffer l'équipe d'animation du PAPI : CDD de 1 an renouvelable en vue de suivre les études Bastillac et Barbazan-Debat, de travailler à une étude de connaissance du bassin versant de la Geüne (affluent de l'Echez en amont de l'agglomération tarbaise) et de venir en appui sur les autres ouvrages (étude Saint-Mont, expérimentation...)
- Axe 1 : En lien avec l'action lancée en Occitanie, action « repères de crue » sur la région Nouvelle Aquitaine
- Axe 2 : En lien avec l'action lancée en Occitanie, action « réseau de surveillance alerte et échelles » sur la région Nouvelle Aquitaine
- Axe 4 : Révision des PPR Bagnères-amont et Arros haut-pyrénéen par la DDT : appui technique du SMAA dans la connaissance des bassins versants concernés par la révision de ces PPR

ANNEXES

- Tableau récapitulatif des réunions organisées au sein du territoire
- Bulletin d'information PAPI 2021

Liste des réunions d'information et de travail sur le risque inondation

Quand	Qui	Où	Quoi	Commentaires
07/02/2020	Benoit / Régis	Juillan	Réunion publique suite crue déc19	- Accompagnement de la commune sur rédaction du PCS - Travail sur alerte de crue avec groupe de travail - Réalisation de 2 diagnostics RV
26/02/2020	Benoit / Régis	Andrest	Réunion CM suite crue déc19	Prise en compte des données présentées dans PCS de la commune
09/07/2020	Benoit / Marion	Odos	Réunion publique Galopio	Information sur convention entretien, questions/réponses
03/09/2020	Benoit / Régis	Pujo	Réunion CM et agri sur RI commune	Réalisation d'un diagnostic des tertres par stagiaire technicien rivière
28/09/2020	Benoit / Régis	Larreule	Réunion publique	Présentation des actions réalisables par le SMAA sur ce secteur
16/11/2020	Benoit	Lycée agri Vic-Big	Présentation RI lycée agri	Présentation du diagnostic
11/01/2021	Benoit / Thierry	Rabastens-de-Bigorre	Réunion publique RI sur la commune	Diag approfondi fonctionnement pluvial + diag RV ciblé + proposition intervention SMAA
18/01/2021	Benoit / Régis	Vic-en-Bigorre	Présentation RI Echez	Présentation proposition intervention SMAA (merlon de protection avec haie brise crue, diag RV hôpital)
08/02/2021	Benoit / Régis	Larreule / Parabère	Présentation travaux réalisés	Réalisation des travaux automne 2021
11/02/2021	Benoit / Régis	Collège Vic-Big	Présentation RI collégien	Lancement de l'action 1.3 PAPI (Scolaires) avec groupe de travail
20/05/2021	Benoit / Régis	Gayan	Réunion CM sur RI commune	Rencontre de particuliers pour réalisation de diagnostics de réduction de vulnérabilité.
30/06/2021	Benoit	Plaisance	Réunion publique	Emergence réflexion déplacement camping
12/07/2021	Benoit / Camille	Rabastens-de-Bigorre	Réunion publique présentation Diag RV	Accompagnement des particuliers pour la réalisation des travaux de RV
16/09/2021	Pierre	Odos	Réunion communication	Appui à la création de panneau d'info sur cours d'eau Voir ds un 2d tps pour info RI
23/09/2021	Benoit / Ludovic	Rabastens-de-Bigorre / Villecomtal-sur-Arros	Réunions avec riverains quartier Poucats	Présentation des aménagements permettant de limiter les phénomènes de ruissellement
12/10/2021	Benoit / Régis / Marion	Juillan	Commission sous bassins Echez et Louet	Présentation des actions réalisées et envisagées (PAPI...)
20/10/2021	Benoit / Romain / Marion	Juillan	Commission sous bassin Adour amont	Présentation des actions réalisées et envisagées (PAPI...)
21/10/2021	Benoit / Thierry / Marion	Rabastens-de-Bigorre	Commission sous bassin Alaric	Présentation des actions réalisées et envisagées (PAPI...)
15/11/2021	Benoit / Régis	Caixon	Réunion publique	Réunion sur les problématiques d'inondation
22/12/2021	Benoit / Jérémie / Marion / Régis / Romain	Odos, Maubourguet, Izotges, Tarsac	Visite des digues organisée pour les élus du SMAA	Visite effectuée juste après la crue des 10 et 11/12/2021

INFO INONDATIONS Adour amont

n°1 – Édition 2021

Syndicat
Mixte
Adour
Amont

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter ce premier bulletin d'information édité dans le cadre du Programme d'Actions et de Préventions des Inondations du bassin versant de l'Adour amont. Après de nombreuses années de préparation, ce "PAPI" a été lancé en janvier 2021 pour une durée de trois ans. Ce programme est l'occasion d'acquérir des connaissances sur la thématique des inondations, de sensibiliser la population à la culture du risque, de travailler sur la prévision et l'alerte aux crues, et d'effectuer des études sur la possibilité de créer des ouvrages de protection. Il faudra néanmoins être patient, car les travaux sur les éventuels ouvrages à créer ne pourront être engagés qu'après ces trois années dans le cadre d'un PAPI dit complet.

La dernière crue généralisée de l'Adour amont, survenue en décembre 2021, a rappelé au territoire que la nature peut vite reprendre ses droits. Ces journées des 10 et 11 décembre, tous les techniciens du syndicat étaient sur le terrain pour accompagner au mieux les communes face aux nombreux débordements observés. Globalement, nous pouvons nous estimer heureux qu'il n'y ait pas eu trop de dégâts. Mais face au dérèglement climatique, le territoire peut s'attendre à être de plus en plus touché par des orages localisés occasionnant des montées des eaux rapides et dévastatrices, comme cela a été le cas par deux fois en 2018 sur le bassin versant de l'Alaric, ou encore en mai 2019 en amont de Bagnères-de-Bigorre. Je tiens à ce que vous sachiez que le SMAA est désormais en ordre de marche pour répondre aux défis de ces prochaines années pour la gestion de l'Adour amont et de ses affluents.

Frédéric Ré, Président du SMAA

Vous avez dit SMAA ?

Créé en 2019, le SMAA (Syndicat mixte de l'Adour amont) est le fruit de la fusion de plusieurs syndicats de rivières. Il gère les milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant de l'Adour, depuis les sources du fleuve jusqu'à Aire-sur-l'Adour. Son territoire englobe 389 communes réparties sur les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes. Adour, Échez, Louet, Alaric, Estéous, Léés, Arros et Bouès sont les principaux cours d'eau que le SMAA surveille au quotidien et sur lesquels des programmes d'entretien et de restauration sont mis en œuvre dans le cadre de l'intérêt général.



P A P I PROGRAMME D' ACTIONS ET DE
PRÉVENTION DES INONDATIONS

Bulletin annuel d'information du PAPI du bassin versant de l'Adour amont

LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) est un contrat entre l'État et les Collectivités qui permet de mener une politique globale de gestion du risque d'inondation. Le PAPI Adour amont concerne le Syndicat mixte de l'Adour amont et 15 communes de la communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac.

Exposé au risque inondation, le territoire du PAPI Adour amont est un territoire rural qui accueille 185 000 habitants. La population est confrontée à différents types de crues : torrentielles en montagne, lentes dans la plaine, crues par ruissellement sur les coteaux. Certaines communes ont jusqu'à 80 % de leur population qui vivent en zone inondable. Les crues marquantes du territoire sont d'origine océanique pyrénéenne (crues de la fin du 19ème siècle, 1952...). Les dernières crues des mois de décembre 2019 et 2021 en sont des exemples. Mais le territoire est également confronté à des crues très localisées issues d'orages violents.

UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE DU PAPI

Jusqu'en 2017, plus de 10 structures œuvraient dans la gestion des cours d'eau et/ou la protection contre les inondations sur le territoire. L'Institution Adour s'est alors positionnée pour porter le projet de PAPI Adour amont. Lorsque le Syndicat mixte de l'Adour amont a été créé, il a logiquement pris la main sur ce programme. La convention qui encadre la mise en œuvre du PAPI a été signée par le Préfet des Hautes-Pyrénées et le Préfet coordonnateur de bassin, par le Président du SMAA, la Directrice adjointe de l'agence de l'eau Adour-Garonne et la Présidente de la région Occitanie. La date de lancement effective du PAPI Adour amont est le 04/01/2021. Les actions sont prévues sur trois années, de 2021 à 2023.

Le montant global des actions inscrites dans le PAPI s'établit à 1 266 400 €, dont 43% sont consacrés aux études. Les partenaires financiers sont l'État (56 %), la région Occitanie (11 %), l'agence de l'eau Adour-Garonne (6 %) et la région Nouvelle Aquitaine (1%). Le reste à charge pour le SMAA est d'environ 330 000 €, soit 26 % du total.

UN TERRITOIRE MOBILISÉ

Depuis 2005, le territoire a mis en place des programmes de gestion durable du fleuve Adour comprenant des travaux permettant de restituer des zones en champs d'expansion de crue, pouvant comprendre des déplacements ou arasement de digues.

Dans la continuité de ces programmes et constatant l'imperméabilisation des sols, les constructions en zone inondables, les crues subites et rapides lors d'orages localisés, les élus ont souhaité établir une stratégie globale de gestion des inondations. C'est pourquoi ils ont souhaité s'engager dans un... PAPI !

CONTENU DU PROGRAMME D' ACTIONS

Les objectifs premiers sont d'acquérir la connaissance du risque inondation sur le territoire, afin de sensibiliser la population et favoriser le développement de la culture du risque.

Exemples : pose de repères de crue, recueil de témoignages sur les crues, sensibilisation des scolaires et du grand public.

Afin d'améliorer la protection des populations, le PAPI prévoit également de travailler sur la prévision et l'alerte.

Exemples : pose d'échelles pour mesurer la hauteur de l'eau des cours d'eau, développement des dispositifs de surveillance hydrométéorologique.

En termes de gestion de crise, les communes les plus exposées sont accompagnées dans la mise à jour de leurs Plans Communaux de Sauvegarde. Exemple : réalisation d'un exercice de crise sur une commune particulièrement soumise au risque d'inondation.

Fort de ses expériences passées, le SMAA s'applique à gérer l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel du cours d'eau et de l'évolution du bassin versant.

Exemple : valorisation de l'espace de mobilité de l'Adour identifié pour son bon fonctionnement : espace comprenant les forêts alluviales et les bras secondaires qui accompagnent le fleuve ainsi que les champs d'expansion de crue (qui permettent de réduire les inondations de zones présentant des enjeux à protéger).

Un autre objectif important du programme consiste à protéger et sécuriser les enjeux vulnérables aux crues, de manière individuelle ou collective.

Exemples :

- Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des habitations avec proposition de travaux,
- Études de mise en conformité ou de création d'ouvrages sur des secteurs à risque définis : mise en conformité du bassin écrêteur de crue du Galopio (Odos), protection de la zone d'activités de Bastillac contre les crues de l'Échez (Tarbes), protection de la commune de Barbazan-Debat contre les crues de l'Alaric... En fonction des conclusions de ces études, les travaux ne seront lancés que dans un second temps (à compter de 2024).

COMMENT LES COMMUNES ABORDENT-ELLES LE RISQUE INONDATION

Cet été, le SMAA a adressé un questionnaire aux 404 communes du PAPI Adour amont pour lui permettre d'évaluer leurs connaissances face au risque inondations, et d'identifier leurs attentes en termes d'accompagnement.

152 questionnaires ont été retournés au SMAA. L'analyse sera prochainement restituée aux communes et communautés de communes et d'agglomération.

LES PREMIERS DIAGNOSTICS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DU BÂTI

Le SMAA a accueilli au printemps 2021 une architecte diplômée suivant une spécialisation dans la gestion des risques. 20 diagnostics ont été réalisés (maisons et entreprise) pour tester la méthode mise en place.

Chaque diagnostic présente :

- Le contexte global (enjeux et objectifs du PAPI),
- Une présentation cartographique de la commune,
- Pour le bâtiment : présentation générale (année de construction, crues), description du bâti et de ses abords, identification des points de vulnérabilité et des éléments de protection éventuellement existants, analyse par diagramme de performance,

préconisations et synthèse (avant/après mesures proposées), photos et annexes.

Une fiche descriptive de **conception de batardeau** (barrière de protection) et une fiche "**bonnes pratiques avant/pendant/après crue**" ont été créées, ainsi qu'un **référentiel de professionnels** pouvant faire les travaux (téléchargeables sur le site internet du SMAA).

Le SMAA va reconduire cette action en 2022 en hiérarchisant les interventions auprès des particuliers en fonction des populations présentes dans les enveloppes de cartes aléa des PPR.

DU RUISSELLEMENT À L'INONDATION

Le 02 septembre 2019, le SMAA et le syndicat de l'Arros ont organisé les rencontres Adour amont pour traiter du sujet "**Du ruissellement à l'inondation**".

Partageant le constat déjà établi sur les relations entre le ruissellement, l'érosion des sols et les impacts des crues, les élus ont missionné le SMAA pour affiner le diagnostic à l'échelle de son territoire.

C'est ainsi que les communautés de communes (et d'agglomération) du syndicat ont été contactées, ainsi que les départements, les chambres d'agriculture, des syndicats de voiries et des collectifs d'agriculteurs. Si cet état des lieux confirme une moindre importance de cette problématique sur le Haut Adour, **des collectivités la considèrent aujourd'hui comme prégnante et impactante financièrement**. Selon leurs propres commissions (GeMAPI, agricole, voirie, environnement, économie), certaines communautés de communes ont lancé des réflexions voire des actions de soutien à l'agronomie, à la plantation de haies... Le département du Gers s'implique fortement et accompagne différentes actions de lutte contre l'érosion des sols, tandis que les structures agricoles développent leurs réseaux sur l'agronomie des sols.

Le bilan de ce travail sera présenté prochainement. Il éclairera sur les secteurs régulièrement impactés, les réflexions et actions qui peuvent être proposées et portées (par qui, comment et avec quels moyens).

QUELQUES ACRONYMES BONS À CONNAÎTRE

PPRI : établi par l'État, le Plan de Prévention des Risques Inondation est un document réglementaire qui définit le risque d'inondation et préconise des mesures visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

PCS : réalisé par la commune, le Plan Communal de Sauvegarde fixe les actions des acteurs communaux en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

DICRIM : élaboré par la commune, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour objectif d'informer la population sur les risques existants.



L'Adour à Riscle lors de la crue du 14 juin 2018

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS LANCÉES

Bientôt des repères de crue bien visibles

Le SMAA a réalisé un premier recensement des repères de crue connus sur son territoire (crues du 19^{ème} siècle, crue de l'Adour de 1952...), en consultant la base de données nationale, les études des PPR et les réponses au questionnaire adressé aux communes. En conclusion, les cours d'eau sont plus ou moins bien dotés de ce genre de repères. Ouvrez l'œil ! Prochainement, des repères normalisés vont être posés par le syndicat. Pour quel objectif ? Rappeler à la population que des niveaux d'eau importants peuvent être atteints pendant les crues de nos cours d'eau...



Le SMAA accompagne certaines communes dans la révision de leurs PCS

Le travail est engagé en priorité avec les communes concernées par des ouvrages de protection contre les inondations, afin que les consignes de sécurité liées aux ouvrages soient bien prises en compte dans les PCS.

Qui l'eut cru ?

Afin de préserver la "mémoire" des crues, le syndicat est en train de réaliser des mini-vidéos pour recueillir le témoignage des habitants de nos vallées qui ont connu des crues importantes. Une fois le montage effectué, ces vidéos seront mises à disposition sur le site internet du syndicat www.adour-amont.fr.



Bassin écrêteur de crue du Galopio à Odos

Des études sur les ouvrages de protection

Le périmètre du SMAA comprend 38 kilomètres de digues anciennes non régularisées, et un bassin écrêteur de crue opérationnel. En 2017, une étude a été réalisée par l'Institution Adour pour expertiser et identifier les coûts de mise en conformité et de gestion de ces digues. Le constat est sans appel : territoire essentiellement rural, les montants annoncés ne peuvent pas être supportés par les communautés de communes. Aussi, le SMAA réfléchit, en concertation avec les services de l'État, à gérer autrement ces ouvrages qui contribuent à la protection des populations.

Dans le cadre du PAPI Adour amont, le syndicat s'est engagé dans la régularisation du bassin écrêteur de crue du Galopio situé à Odos. Un bureau d'études accompagne le syndicat (gestionnaire de l'ouvrage) dans cette démarche purement réglementaire. D'autres études sont inscrites dans le PAPI, pour protéger la zone d'activités de Bastillac (Tarbes) des crues de l'Échez, protéger Barbazan-Debat des crues du système Alaric, définir l'incidence de la digue protégeant la cave de Saint-Mont, ou encore régulariser la digue de Risle.

LES GESTES ESSENTIELS EN CAS DE CRUE

Avant l'inondation



Couper le gaz et l'électricité avant l'arrivée de l'eau



Prendre le kit inondation (lampe torche, radio avec piles, médicaments d'urgence, papiers importants, vêtements, argent)



Obturer les entrées d'eau (portes, soupirails, aérations, etc.) avec des sacs de sable, batardeaux...



Mettre le véhicule en sécurité (les voitures sont facilement entraînées par la crue, ce qui met en danger la vie d'autrui)



Surélever le mobilier et, si possible, monter à l'étage les biens et les documents de valeur

Pendant l'inondation



S'informer de la montée des eaux (mairie, radios locales ou d'information, Vigicrue)



Ne pas téléphoner (afin de ne pas surcharger les réseaux)



L'eau de crue peut être contaminée (égouts, pollutions). Utiliser des gants pour toute manipulation



Ne pas s'engager sur une route inondée, à pied ou en voiture



Si possible, prendre des photos et indiquer des repères (pour l'assurance)

Après l'inondation



Ne pas consommer l'eau du robinet, ni celle des forages avant avis favorable de la mairie



Commencer le nettoyage dès que possible. Utiliser des gants, l'eau pouvant être insalubre



Rouvrir toutes les aérations pour permettre un séchage efficace. Ventiler les pièces



Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche



Chauffer sur une longue durée. Pour faciliter le séchage des cloisons, démonter les prises et les interrupteurs et percer des trous d'aération en haut et en bas des doublages



Évaluer les dégâts et entamer les démarches d'indemnisation (prendre des photos)

N'évacuer la maison que si la consigne est donnée (ou si la crue y oblige) et rester à l'écoute des consignes du maire ou des services de sécurité